

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Vous pouvez réserver en ligne sur le site www.ila-france.com, ou envoyer ou faxer à ILA la fiche d'inscription dûment remplie. Dès réception de la fiche d'inscription et de l'acompte de 250 euros (ou de la totalité du paiement, si vous réservez moins de 4 semaines avant votre arrivée), la confirmation de votre réservation vous sera envoyée. Aucune réservation ne peut être garantie sans l'acompte ou la totalité du paiement.

MODE DE PAIEMENT

Les modes de paiements suivants sont possibles. Veuillez spécifier clairement pour chaque paiement votre nom et numéro de facture clairement.

Carte Visa (Visa, Eurocard, Mastercard) (seulement pour les réservations en ligne)

En complétant le formulaire approprié sur la fiche d'inscription. Il convient d'ajouter 0,7 % de frais de gestion pour les paiements par carte de crédit.

Transfert bancaire

Virement bancaire à : INSTITUT LINGUISTIQUE ADENET
Swift: AGRIFRPP 835
Numéro de compte : 13506 / 10000 / 62825631000 / 90
Numéro IBAN : FR76 1350 6100 0062 8256 3100 090 (seulement pour un virement de l'étranger)
Banque : Crédit Agricole du Languedoc
Bureau Montpellier Préfecture
9, Place Martyrs de la Résistance
F – 34000 Montpellier

Si vous payez par transfert bancaire, merci de nous envoyer par mail ou par fax une preuve de virement. Tous les frais bancaires sont à la charge du stagiaire.

La totalité du paiement doit être effectuée au plus tard 4 semaines avant votre arrivée.

ANNULATION

Toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. L'annulation est effective à compter de la réception de cette lettre. Les frais d'annulation sont les suivants :

- Votre acompte de € 250 pour toute annulation plus de 30 jours avant le début du stage,
- 30 % (minimum € 250) sur le total des cours si l'annulation est reçue entre 15 et 30 jours avant le début du stage,
- 50 % (minimum € 250) sur le total des cours si l'annulation est reçue 7 à 14 jours avant le début du stage,
- 75 % (minimum € 250) sur le total des cours si l'annulation est reçue le vendredi midi (heure locale) -6 jours avant le début du stage
- 100 % du montant total si annulation après vendredi midi (heure locale) avant le début du cours ou en cas de non présentation le premier jour du stage.

Tout stage commencé est entièrement dû et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Les remboursements se feront exclusivement par chèque bancaire.

Pour toute annulation d'une résidence étudiante ou aпарthotel, les frais d'annulation peuvent s'appliquer jusqu'à 100% des frais d'hébergement.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement de l'école affiché sur les panneaux d'information.

JOURS FÉRIÉS

Aucun cours ne sera assuré les jours fériés français. Ces cours ne sont pas reportés (sauf pour les cours particuliers) ni remboursés.

En 2010 : 5 avril, 13 mai, 14 juillet, 1 novembre, 11 novembre. Fermeture annuelle: 12 Décembre 2009 - 03 Janvier 2010 et 11 décembre 2010 - 02 janvier 2011.

NIVEAUX

Nous garantissons les niveaux stipulés dans notre brochure: Débutants (1 fois par mois à date fixe), Faux débutants (connaissances équivalentes à 60/80 heures de cours), Élémentaire, Intermédiaire 1, Intermédiaire 2 et Avancé. Le niveau Supérieur C2 est réservé aux étudiants titulaires du DELF C1. Dans l'éventualité d'un participant unique dans un niveau donné garanti par ILA, 50 % du nombre d'heures réservées seront dispensées sous forme de cours particulier; en cas de 2 participants, 75 % des leçons réservées seront dispensées.

EMPLOI DU TEMPS

I.L.A. se réserve le droit de modifier les horaires de cours sans préavis. A la saison haute, certains cours de groupe peuvent avoir lieu l'après-midi.

LOCAUX

I.L.A. utilise d'autres locaux situés à environ 300m du bâtiment principal. Ils sont de même standard que les locaux principaux.

ASSURANCE

Il est vivement recommandé de souscrire à une assurance responsabilité civile complète couvrant accident, maladie, vol etc. L'Institut décline toute responsabilité vis à vis des stagiaires lors de leur voyage.

MINEURS

Les parents des mineurs sont informés qu'ils auront à signer une décharge autorisant leur enfant à sortir sans supervision d'adultes et à participer aux activités extra-scolaires.

Un questionnaire médical devra être rempli et un numéro de téléphone pour les urgences devra être fourni.

DÉSACCORD

En cas de désaccord, les affaires seront traitées par la cour de Montpellier.